

Cap-Santé, le 15 mai 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 15 mai 2024 à 19 h 10, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

**PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé, François Trottier  
Municipalité de Deschambault-Grondines, Patrick Bouillé  
Ville de Donnacona, Jean-Pierre Pagé  
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard  
Ville de Neuville, Denise Thibault  
Ville de Pont-Rouge, Mario Dupont  
Ville de Portneuf, Mario Alain  
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Danielle Ouellet  
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine  
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina  
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon  
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur  
Municipalité de Saint-Gilbert, Daniel Perron  
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Archill Gladu  
Ville de Saint-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc  
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain  
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle  
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

**Sont également présents :**

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière  
Charles-Édouard France, directeur des finances  
Lucie Godin, directrice du service de développement économique  
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
  - 4.1 Liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024
  - 4.2 Rapport financier 2023 et rapport des auditeurs de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt
  - 4.3 Création du poste d'agent responsable des ressources matérielles et du service à la clientèle
  - 4.4 Embauche de Madame Raphaëlle Guay au poste de cadre de greffière-trésorière adjointe

## **5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

- 5.1 Demande d'exemption de la contribution exigible pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour la dernière phase de développement du lac Miguick
- 5.2 Rapport financier 2023 et rapport des auditeurs de la Municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt

## **6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

- 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (3 règlements)
- 6.2 Rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 4 avril 2024 – Acte de dépôt
- 6.3 Résolution d'intention concernant la création d'un parc régional à l'endroit de la rivière Jacques-Cartier et des terres publiques adjacentes
- 6.4 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 392 concernant les activités et les usages à l'intérieur du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf précisant les types de véhicules interdits, révisant les pénalités applicables et intégrant les libellés d'infraction - Avis de motion
- 6.5 Demande au gouvernement du Québec en suivi de la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole pour la Municipalité de Saint-Thuribe (dossier STE-Q-266525-2301)

## **7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

- 7.1 Report du dépôt des rôles d'évaluation 2025
- 7.2 Embauche d'une étudiante stagiaire finissante en inspection du bâtiment au service de l'évaluation foncière

## **8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

- 8.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Projet(s) recommandé(s)
- 8.2 Report des fonds non utilisés dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) et bonification du service avec l'ajout d'un intervenant-pivot à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP)
- 8.3 Demandes d'aide financière diverses adressées à la MRC – Dossier(s) recommandé(s) par la commission du développement social et économique
- 8.4 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)

- 8.5 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projet(s) recommandé(s)
- 8.6 Alliance Québec Vélo de montagne – Demande de participation financière et signature de l'entente de financement 2024
- 8.7 Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Portneuf (CIEC) – Demande de participation financière
- 8.8 Projet « Déploiement de la campagne promotionnelle estivale 2024 de Portneuf, Culture de saveurs »
- 8.9 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volet 1a) – Dossier recommandé
- 8.10 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volet 1a) – Avenant au protocole d'entente PAR 2023-20
- 8.11 Renouvellement de l'Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2024-2025 – Autorisation au préfet de signer
- 8.12 Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) pour le territoire de la MRC de Portneuf – Adoption

## **9. DOSSIERS RÉGIONAUX**

- 9.1 Fondation Santé Portneuf – Demande de partenariat pour la campagne automnale 2024
- 9.2 Nomination d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ)

## **10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

## **12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **5 juin 2024** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **19 juin 2024** à 19 h

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 103-05-2024**

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout du point 9.2 *Nomination d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ)*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

CR 104-05-2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 17 avril 2024 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

## 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

### 4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2024

CR 105-05-2024

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	157 872,44 \$
Service de la paie :	394 434,35 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	83 399,83 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	100 699,02 \$
▪ OSEntreprendre :	2 944,00 \$
▪ Tourisme :	14 528,15 \$
▪ Accès entreprise Québec :	137,97 \$
▪ Entreprises et organismes Portneuf – Virage numérique :	0 \$
▪ Entente et projets culturels :	60 271,78 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	33 897,74 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
▪ Fonds Relève de la FQM :	15 000,00 \$
▪ Plan climat :	0 \$
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de croissance et Fonds de soutien aux entreprises :	18 611,50 \$
▪ Fonds de soutien projets structurants :	14 700,00 \$
▪ Entente CALQ :	0 \$
▪ Stratégie jeunesse :	2 313,30 \$
▪ Organismes régionaux :	2 000,00 \$
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	0 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	88 829,20 \$
▪ Devises portneuvoises :	280,00 \$
Baux :	104 756,52 \$
Territoires non organisés :	368,64 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>1 095 044,44 \$</b>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, et ce, telles que présentées.

---

Josée Frenette, greffière-trésorière

#### **4.2 RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DES AUDITEURS DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT**

**CR 106-05-2024**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier consolidé de la MRC, incluant les activités du Parc naturel régional de Portneuf (bilan et état des revenus et dépenses) et du rapport des auditeurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil se déclare satisfait de ces rapports ayant été présentés lors du comité de travail du 1<sup>er</sup> mai 2024 par Mme Amélie Roy de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier consolidé (bilan et état des revenus et dépenses) et du rapport des auditeurs de la MRC pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3 CRÉATION DU POSTE D'AGENT RESPONSABLE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE**

**CR 107-05-2024**

CONSIDÉRANT les nombreux mandats confiés aux MRC et les besoins grandissants en support administratif aux équipes;

CONSIDÉRANT qu'un poste de secrétaire-réceptionniste est vacant depuis plusieurs mois, et que les équipes s'en ressentent;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a effectué une démarche d'analyse afin de maximiser le travail de chaque ressource dédiée au secrétariat et au support des équipes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette analyse, la directrice générale recommande de créer un poste uniquement destiné à la réception, au service à la clientèle et à la gestion des ressources matérielles, et nécessitant une présence de 5 jours/semaine aux bureaux de la MRC;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à créer le poste d'agent responsable des ressources matérielles et du service à la clientèle, dans le respect des normes d'évaluation salariale des postes en vigueur, et à afficher ce dernier dans les meilleurs délais;

QUE le conseil autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, et la directrice générale, Mme Josée Frenette, à signer une lettre d'entente avec le syndicat afin d'intégrer le nouveau poste à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 EMBAUCHE DE MADAME RAPHAELLE GUAY AU POSTE DE CADRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**CR 108-05-2024**

CONSIDÉRANT que la Direction générale nécessite l'embauche d'une greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a mandaté la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de la soutenir dans le processus de dotation;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a participé aux étapes de recrutement et a validé les recommandations de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus, il est recommandé de faire l'embauche de Mme Raphaëlle Guay à titre de greffière-trésorière adjointe;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à la nomination de Mme Raphaëlle Guay à titre de greffière-trésorière adjointe et cadre, et confirme son entrée en poste à compter du 3 juin 2024;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de Mme Guay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

#### **5.1 DEMANDE D'EXEMPTION DE LA CONTRIBUTION EXIGIBLE POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS POUR LA DERNIÈRE PHASE DE DÉVELOPPEMENT DU LAC MIGUICK**

**CR 109-05-2024**

CONSIDÉRANT que, dans la foulée de sa démarche visant la réalisation de la phase finale de son projet de développement de la villégiature, le propriétaire du lac Miguick a demandé à la MRC de Portneuf un congé de paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels qui est exigée lors du dépôt des nouveaux projets de lotissement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf exige, depuis 2012, le versement de cette contribution sous forme monétaire dans le cas de tout projet de développement de la villégiature en territoire privé compris dans ses TNO;

CONSIDÉRANT que la commission de l'environnement a préalablement étudié la demande formulée par le promoteur et que, suite à l'analyse, elle en est venue à la conclusion que la MRC de Portneuf ne devrait pas donner droit à cette demande;

CONSIDÉRANT que, dans son rapport, la commission observe notamment que la réglementation actuelle permet seulement à la MRC de déterminer si la nature de la contribution à octroyer doit être faite sous forme monétaire ou en superficie de terrain;

CONSIDÉRANT que la commission relève également qu'un principe d'équité doit être appliqué à l'égard de cette demande considérant que, depuis 2012, la MRC a assujéti tous les projets de lotissement à des fins de villégiature résidentielle sur les terres privées dans les TNO à l'obligation d'acquitter cette contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est en accord avec les observations évoquées par la commission de l'environnement par rapport à cette demande;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE la MRC de Portneuf refuse la demande du propriétaire du lac Miguick visant à l'exempter du paiement de la contribution exigible pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels dans le contexte de la dernière phase de développement de la villégiature qu'il prévoit réaliser autour de ce plan d'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.2 RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DES AUDITEURS DE LA MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT**

**CR 110-05-2024**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) et du rapport des auditeurs de la Municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil se déclare satisfait de ces rapports ayant été présentés lors du comité de travail du 1<sup>er</sup> mai 2024 par Mme Amélie Roy de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par Mme Denise Thibault et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) et du rapport des auditeurs des TNO de la MRC de Portneuf pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

### **6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (3 RÈGLEMENTS)**

**CR 111-05-2024**

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 287-24 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

- règlement numéro 251-03-2024 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 251-02-2022 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 850-24 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.2 RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE TENUE LE 4 AVRIL 2024 – ACTE DE DÉPÔT**

**CR 112-05-2024**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 4 avril 2024 et que celui-ci est déposé conformément à la loi;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte du dépôt du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 4 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.3 RÉOLUTION D'INTENTION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PARC RÉGIONAL À L'ENDROIT DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER ET DES TERRES PUBLIQUES ADJACENTES**

**CR 113-05-2024**

CONSIDÉRANT que les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier manifestent depuis plusieurs années de l'intérêt pour un projet visant la conservation et la mise en valeur à des fins récréatives du corridor de la rivière Jacques-Cartier, en collaboration avec la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC);

CONSIDÉRANT que la rivière Jacques-Cartier est considérée comme l'une des plus belles au Québec, qu'elle possède le statut de rivière à saumon, que son environnement immédiat est de toute beauté et qu'elle présente un fort potentiel de mise en valeur à des fins récréatives, patrimoniales et touristiques;

CONSIDÉRANT que le corridor de la rivière Jacques-Cartier est reconnu comme territoire d'intérêt particulier à l'intérieur des schémas d'aménagement et de développement des MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier et que cette rivière structure de façon importante l'organisation du territoire de nos deux MRC;

CONSIDÉRANT que le corridor de la rivière Jacques-Cartier se caractérise par la présence de terres publiques qui constituent des atouts importants en matière de conservation d'espaces naturels et de mise en valeur à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT que différentes études ou analyses ont déjà été réalisées au cours des dernières années afin d'orienter les démarches visant la protection et la mise en valeur du corridor de la rivière Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité réalisée en 2020 avait fait état des multiples avantages liés à la création d'un parc régional à l'endroit du corridor de la rivière Jacques-Cartier, notamment pour développer une image de marque forte et cohérente pour augmenter l'attractivité de ce territoire;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse de différentes options, les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier considèrent que la mise en place d'un parc régional s'avère le scénario à privilégier pour l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du corridor de la rivière Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que les MRC peuvent procéder à la création de parcs régionaux selon les pouvoirs conférés par les articles 112 et suivants de la Loi sur les compétences municipales et le processus prescrit par le cadre de référence gouvernemental lorsque la constitution d'un tel parc concerne les terres du domaine public;

Il est proposé par M. François Trottier et résolu :

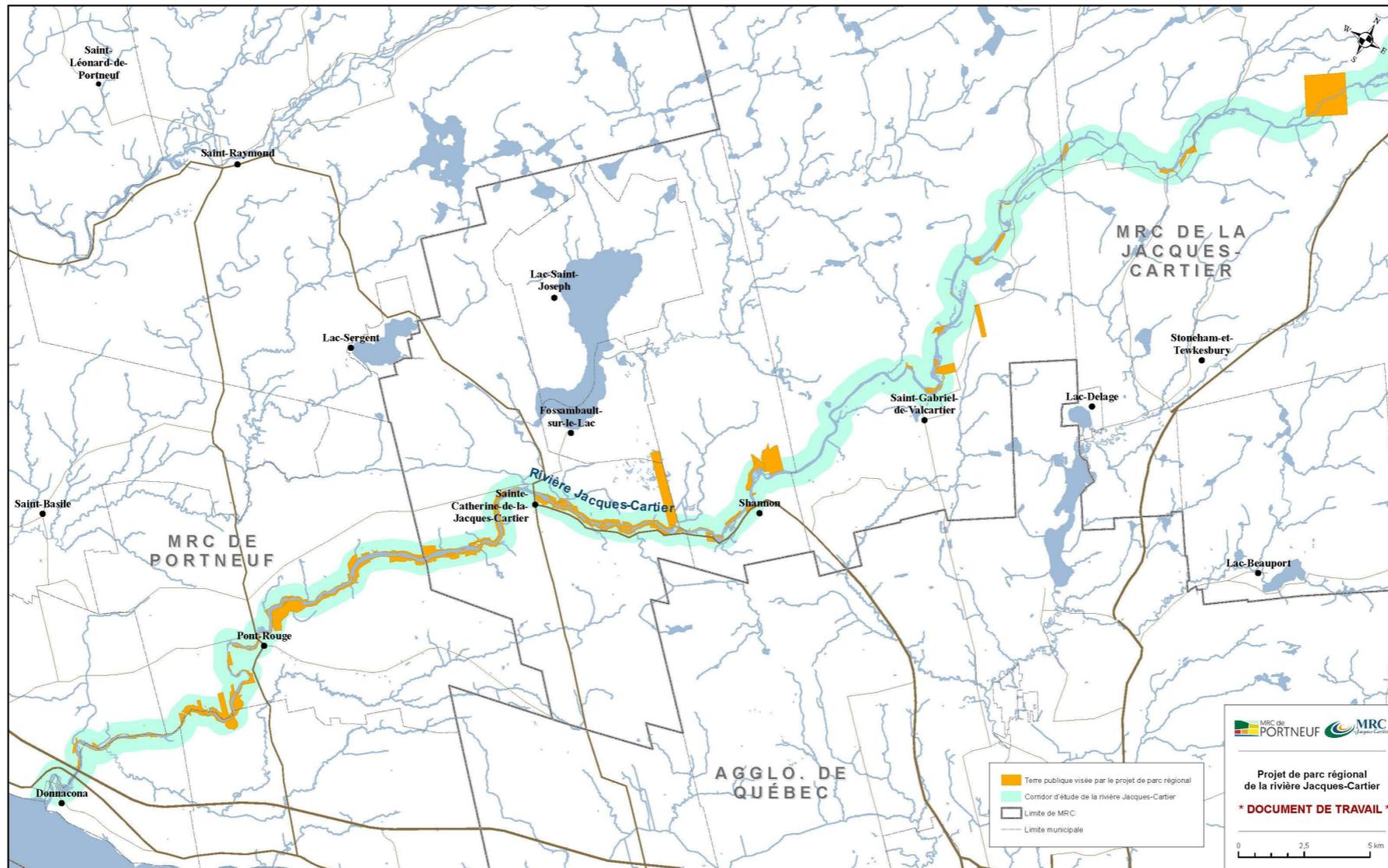
QUE la MRC de Portneuf, conjointement avec la MRC de La Jacques-Cartier, signifie à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) son intention de lancer le processus de création d'un parc régional dans le corridor de la rivière Jacques-Cartier;

QUE, par la présente résolution, les deux MRC annoncent leurs intentions communes d'amorcer les discussions avec le gouvernement selon les principes, les objectifs et le processus décrits dans le cadre de référence gouvernementale pour la création de parcs régionaux;

QUE le territoire visé par ce projet de parc régional comprend la rivière Jacques-Cartier et les terres du domaine de l'État situées dans le corridor de celle-ci, tel qu'illustré sur la carte jointe à la présente résolution;

QUE la MRC de Portneuf s'engage également au besoin à modifier son schéma d'aménagement et de développement, advenant un avis favorable du gouvernement et une décision du conseil de la MRC de créer officiellement un parc régional à l'endroit du territoire visé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**6.4 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392 CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET LES USAGES À L'INTÉRIEUR DU PARC RÉGIONAL LINÉAIRE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF PRÉCISANT LES TYPES DE VÉHICULES INTERDITS, RÉVISANT LES PÉNALITÉS APPLICABLES ET INTÉGRANT LES LIBELLÉS D'INFRACTION – AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est présenté par M. Archill Gladu, représentant de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement concernant les activités et les usages à l'intérieur du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf (numéro 392) sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi. Ce règlement visera, plus particulièrement, à identifier les appareils de transport des personnes qui sont proscrits dans les limites du parc, à prévoir des modalités d'utilisation des vélos à assistance électrique ainsi qu'à intégrer des libellés d'infraction propres à chacun des articles du règlement. Les pénalités rattachées aux interventions illégales réalisées dans les limites du parc régional linéaire sont également revues afin d'être plus dissuasives.

**6.5 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN SUIVI DE LA DÉCISION RENDUE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE (DOSSIER STE-Q-266525-2301)**

**CR 114-05-2024**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'exclusion visant à permettre à la Municipalité de Saint-Thuribe de pouvoir accueillir sur son territoire de nouvelles résidences, notamment afin de contrer la dévitalisation qui l'afflige;

CONSIDÉRANT que cette demande était fondée sur les grands principes véhiculés par le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et sur le fait que les espaces disponibles à des fins résidentielles sur le territoire des autres municipalités n'étaient pas appropriés aux fins visées par la demande;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ, malgré les besoins manifestes et les fondements de planification évoqués, a refusé la demande d'exclusion au seul motif qu'il y avait d'autres espaces disponibles à des fins résidentielles dans les autres municipalités de la MRC et sans même traiter celle-ci sur la base des critères habituels de l'article 62 de la loi;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf était en profond désaccord avec la décision rendue par la CPTAQ le 20 décembre 2022 au dossier 435053 et s'est adressée au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour faire renverser celle-ci pour différentes considérations légitimes;

CONSIDÉRANT que par une décision rendue le 20 février 2024 au dossier STE Q-266525-2301, le TAQ a rejeté les arguments de la MRC de Portneuf en confirmant la discrétion absolue de la CPTAQ de prendre en compte l'ensemble des espaces résidentiels disponibles au sein des autres municipalités locales, aux termes du récent amendement législatif apporté à l'article 65.1 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf juge d'intérêt, en ayant plus aucun autre recours à sa disposition, de demander au gouvernement d'utiliser le pouvoir dont il dispose à l'article 66 de la LPTAA afin de faire

droit à l'exclusion de la zone agricole au bénéfice de la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT que, dans son mémoire déposé dans le cadre de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, la MRC de Portneuf a fait ressortir l'importance de disposer d'un cadre législatif mieux adapté aux réalités du milieu municipal et de baliser adéquatement les nouvelles dispositions introduites à l'article 65.1 de la LPTAA, notamment afin de pouvoir tenir compte des projets qui visent à répondre à des besoins strictement locaux;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf, dans le contexte du préambule, sollicite l'intervention du gouvernement du Québec afin que l'exclusion qui était recherchée au dossier 435053 de la CPTAQ fasse l'objet d'un décret conformément à l'article 66 de la LPTAA;

QUE la MRC de Portneuf demande également au gouvernement de reconsidérer et de moduler les récentes dispositions introduites à l'article 65.1 de la LPTAA, notamment pour prendre en compte les particularités et le contexte spécifique associés à des demandes qui visent à répondre à des besoins strictement locaux et pour éviter automatiquement le rejet sur la base du seul motif qu'il existe des espaces disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

QUE la MRC de Portneuf interpelle les autres MRC du Québec par l'intermédiaire des unions municipales (UMQ et FQM) afin d'appuyer ses revendications auprès du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **7.1 REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2025**

**CR 115-05-2024**

CONSIDÉRANT qu'il est possible que les travaux de confection des rôles ne soient pas finalisés en totalité pour le 15 septembre 2024, tel que prévu à l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 15 septembre, en reporter le dépôt à une date qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre suivant;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accorde, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le délai supplémentaire prévu à l'article 71 et fixe la date limite du dépôt des rôles au 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour les municipalités et villes de Lac-Sergent, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Basile, Saint-Christine-d'Auvergne et Saint-Ubalde.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE STAGIAIRE FINISSANTE EN INSPECTION DU BÂTIMENT AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CR 116-05-2024**

CONSIDÉRANT que la cohorte de finissants 2024 en Technologie de l'évaluation immobilière du Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) est constituée de seulement 5 candidats;

CONSIDÉRANT que 2 candidates sur les 5 finissants ont démontré de l'intérêt à faire leur stage rémunéré de fin d'études au sein de l'équipe de l'évaluation foncière de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'oeuvre à laquelle la MRC fait face actuellement et les besoins du service de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été réalisées par la direction du service ainsi que la Direction générale;

CONSIDÉRANT que les entrevues ont permis à Mme Noémie Thibaudeau de finaliser son processus de formation au printemps 2024, via un stage rémunéré à la MRC;

CONSIDÉRANT que la direction du service de l'évaluation foncière se dit satisfaite du rendement observé pendant la période de stage et recommande aux membres du conseil de procéder à l'embauche de Mme Noémie Thibaudeau, à titre d'inspectrice, et ce, rétroactivement au 13 mai 2024, à l'échelon 1 de la convention collective;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de Mme Noémie Thibaudeau à titre d'inspectrice en évaluation foncière;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

### **8.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)**

**CR 117-05-2024**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 6 426 000 \$ d'ici 2022;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel addenda à l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signé le 13 octobre 2020 reconduisant le Fonds au 31 mars 2025 et totalisant une somme d'investissement de 11 394 558 \$ pour les années 2018 à 2025;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 2 809 231,90 \$;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans les tableaux suivants :

Aide financière non remboursable				
Entreprise	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Ouvroir de Donnacona (#4345)	Relocalisation et optimisation des activités	208 046 \$	Donnacona	75 000 \$
	<b>TOTAL COÛT DE PROJET :</b>	<b>208 046 \$</b>	<b>TOTAL RECOMMANDÉ :</b>	<b>75 000 \$</b>

Aides financières non remboursables : FRCN - projets à portée régionale GL 02 70300 970		
Projet	Municipalité	Montant recommandé
Mise en place d'une journée d'initiation au rugby sans contact pour les jeunes de Portneuf	Saint-Basile	500 \$
Productions de vidéos pour sensibiliser les élèves sur la transition écologique de notre école	Saint-Marc-des-Carières	500 \$
	<b>TOTAL RECOMMANDÉ :</b>	<b>1 000 \$</b>

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 REPORT DES FONDS NON UTILISÉS DANS LE FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) POUR LE SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL) ET BONIFICATION DU SERVICE AVEC L'AJOUT D'UN INTERVENANT-PIVOT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF (OMHGP)**

**CR 118-05-2024**

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Portneuf CR 302-11-2022 octroyant une somme totale de 36 000 \$ dans le cadre du projet « Service d'aide à la recherche de logements (SARL) », sur une période de 3 ans, soit 12 000 \$/année;

CONSIDÉRANT les coûts moindres du projet et que les versements réels des sommes à l'OMHGP, dans le cadre du projet SARL, sont les suivants :

- 1<sup>re</sup> année : 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 mars 2023 – 2 858 \$;
- 2<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 – 9 863 \$;
- 3<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 – 12 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un résiduel de 11 279 \$ est disponible pour ce projet dans le FRCN;

CONSIDÉRANT la demande de l'OMHGP pour l'ajout d'une année supplémentaire 2025-2026 en financement de la MRC pour le projet SARL;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a offert à l'OMHGP une bonification de son financement à hauteur de 75 000 \$ pour l'embauche d'une nouvelle ressource désignée comme étant un intervenant-pivot, et ce afin de faire le lien entre les locataires de la région et les demandeurs vulnérables qui désirent trouver un logement, et ce pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'une part du milieu à hauteur de 10 % doit s'ajouter à l'aide gouvernementale afin d'assurer l'engagement d'une nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 2 809 231,90 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une présentation à la commission du développement social et économique du 13 mai 2024 et qu'elle recommande le projet;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le report des sommes non utilisées dans le FRCN de 11 279 \$ afin d'assumer une année supplémentaire pour le projet SARL (2025-2026) à l'OMHGP;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi d'une somme supplémentaire de 721 \$ à l'OMHGP afin de combler l'apport de 10 % d'argent du milieu pour le SARL 2025-2026;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise un nouvel investissement de 15 000 \$ à l'OMHGP afin de se qualifier au projet de l'intervenant-pivot, et ce à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf le protocole d'entente lié au projet retenu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DIVERSES ADRESSÉES À LA MRC – DOSSIER(S) RECOMMANDÉ(S) PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

**CR 119-05-2024**

CONSIDÉRANT que lors de la confection du budget 2024, le conseil a réservé des sommes pour supporter la réalisation de projets à portée régionale;

CONSIDÉRANT qu'en novembre et décembre 2023, la commission de l'administration a retravaillé la politique encadrant les dons et commandites et cette dernière fut adoptée en janvier 2024;

CONSIDÉRANT que lors du comité de travail du 17 janvier 2024, il a été recommandé par la commission de l'administration de confier à la commission du développement social et économique le soin d'analyser les demandes et de soumettre ses recommandations au conseil, de la même façon que cela est fait pour les autres demandes aux différents fonds;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées et soumises à la commission du développement social et économique du 13 mai dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf le projet présenté dans le tableau suivant :

Projet	Montant recommandé
Ville de Saint-Raymond (Tournoi de balle - Tous pour un)	500 \$

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'aide financière telle que recommandée par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M<sup>me</sup> Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à verser ladite aide financière accordée à la Ville de Saint-Raymond;

QUE l'aide financière soit puisée à même le poste budgétaire « MRC-commandites » numéro 02 62100 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.4 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

**CR 120-05-2024**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par Mme Denise Thibault et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 14 mai 2024, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
<b>Donnacona</b>					
#05-24-4340 Aux petits soins de Julie	2 620 \$	FSE volet 1	Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	1	-
<b>Pont-Rouge</b>					
#05-24-4325	30 000 \$ 5 000 \$	FLI-FLS FSE volet 8	Prêt Soutien aux entreprises pour des projets d'expansion	-	1
<b>Deschambault-Grondines</b>					
#05-24-3175	25 000 \$ 2 500 \$	FLI-FLS FSE volet 2	Prêt Soutien au transfert ou à la relève d'une entreprise existante	2	5
<b>Saint-Raymond</b>					
#05-24-4344 Machineries Lourdes St-Raymond inc.	3 825 \$	FSE volet 6	Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI)	-	17

\* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé. C = Contractuel.

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)**

**CR 121-05-2024**

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus lors de sa réunion tenue le 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés ci-après :

<b>Volet local</b>					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Montant recommandé
PSL 2024-06	Corporation de développement de Deschambault-Grondines	Cœur Forain	79 150 \$	12 000 \$	9 000 \$
				12 000 \$	
PSL 2024-07	Municipalité de Saint-Ubalde	Aménagement d'un terrain de volleyball	18 400 \$	12 880 \$	11 000 \$
				12 880 \$	
PSL 2024-08	Corporation de développement de Deschambault-Grondines	Forêt nourricière du cœur villageois de Deschambault	10 000 \$	6 000 \$	5 000 \$
				6 000 \$	
PSL 2024-09	Municipalité de Saint-Thuribe	Programmation musicale dans l'église de Saint-Thuribe	18 500 \$	13 000 \$	9 000 \$
				12 950 \$	
PSL 2024-10	Association nautique du Lac-Sergent	Bonification des infrastructures du parcours de pratique et compétition de canoë/kayak	9 524 \$	4 762 \$	4 762 \$
				4 762 \$	
PSL 2024-11	Café Ringo	Créer des liens - Une année d'activités au Café Ringo	20 012 \$	12 607 \$	9 000 \$
				12 007 \$	

<b>Volet événements touristiques</b>						
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/admissible	Recommandé et bonificationDD	Total recommandé
PSÉ 2024-14	Raid Bras-du-Nord	Raid Bras-du-Nord 2024	328 500 \$	10 000 \$	8 000 \$	9 600 \$
				10 000 \$	+ 1 600 \$ (20%)	
PSÉ 2024-15	Arts et Saveurs Portneuf	Route Arts et Saveurs 2024	70 935 \$	10 000 \$	7 000 \$	7 560 \$
				10 000 \$	+ 560 \$ (8%)	

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandée par le Comité d'évaluation des projets;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions d'aide liées aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.6 ALLIANCE QUÉBEC VÉLO DE MONTAGNE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT 2024**

**CR 122-05-2024**

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2024, le conseil a prévu une somme de 15 000 \$ pour participer à la promotion de l'Alliance Québec Vélo de montagne;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré agit comme responsable de la gestion administrative du projet Alliance Québec Vélo de montagne pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que l'Alliance Québec Vélo de montagne compte parmi ses membres les cinq organisations suivantes : la Vallée Bras-du-Nord, la Station Mont-Sainte-Anne, les Sentiers du Moulin, le Massif de Charlevoix et Empire 47 ÉcoSentiers;

CONSIDÉRANT que la SDÉ de La Jacques-Cartier, la MRC de Charlevoix, l'ATR de Charlevoix, Développement Côte-de-Beaupré, Destination Québec cité et le Secrétariat à la Capitale-Nationale sont intéressés à s'impliquer financièrement dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le regroupement « Alliance Québec Vélo de montagne » a élaboré un plan stratégique de développement et de mise en marché du vélo de montagne de la région de Québec sur les marchés internationaux pour 2024;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que les efforts déployés depuis 2014 ont favorisé une croissance importante de l'achalandage des stations et une hausse de leurs revenus;

CONSIDÉRANT que ce projet est en adéquation avec le Plan stratégique de destination 2024 de la région de Québec ainsi qu'avec la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT que la Vallée Bras-du-Nord est reconnue comme un élément supralocal structurant au point de vue du tourisme et de la récréation et que son développement contribue à la promotion des richesses du territoire de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à Développement Côte-de-Beaupré une participation financière de 15 000 \$ et à signer le protocole d'entente relatif à cette contribution;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02 62143 970 « FRR 2024 – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.7 COOPÉRATIVE D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE PORTNEUF (CIEC) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**CR 123-05-2024**

CONSIDÉRANT que les Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif ont adressé individuellement une demande d'aide financière à la MRC de Portneuf, et ce au nombre de cinq, toutes situées sur son territoire, soit :

- CIEC de Pont-Rouge;
- CIEC de Saint-Basile/Sainte-Christine-d'Auvergne;
- CIEC de Donnacona;
- CIEC de Saint-Raymond/Saint-Léonard-de-Portneuf;
- CIEC de Deschambault-Grondines;

CONSIDÉRANT que les CIEC contribuent à préparer la relève entrepreneuriale et coopérative en stimulant l'autonomie, l'initiative et le sens des responsabilités chez les jeunes adolescents;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette initiative et désire contribuer financièrement à ces organisations;

CONSIDÉRANT que ladite aide financière est prévue au budget 2024 du Service de développement économique de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme de 5 000 \$ (1 000 \$ pour chacune des cinq CIEC situées sur le territoire de la MRC de Portneuf), sur réception d'une demande officielle et de la confirmation que ces dernières seront en activité pour la période estivale 2024;

QUE la dépense globale de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire 2024 « FRR – 2024 - Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62153 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.8 PROJET « DÉPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE ESTIVALE 2024 DE PORTNEUF, CULTURE DE SAVEURS »**

**CR 124-05-2024**

CONSIDÉRANT que les secteurs agroalimentaire et agrotouristique sont prioritaires pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Portneuf on retrouve le regroupement d'entreprises agroalimentaires « Portneuf, Culture de saveurs » et qu'il s'agit d'un élément fort important dans la mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf (PDZA);

CONSIDÉRANT que la concertation est efficace dans le secteur agroalimentaire portneuvois et qu'il est bénéfique pour la région de promouvoir le regroupement « Portneuf, Culture de saveurs », qui est composé de nombreux attraits agrotouristiques, kiosques à la ferme, activités d'autocueillette, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf coordonne le regroupement « Portneuf, Culture de saveurs » avec la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf, qui est l'organisme à but non lucratif gestionnaire du regroupement;

CONSIDÉRANT que « Portneuf, Culture de saveurs » souhaite réaliser cet été un projet visant le déploiement d'une campagne promotionnelle estivale pour promouvoir les produits agroalimentaires, les activités gourmandes, l'autocueillette, les marchés publics, La Virée Enracinée, etc. et ainsi mieux se positionner;

CONSIDÉRANT que le projet comporte les éléments suivants : banque d'images photos et vidéo prises chez des entreprises membres de Portneuf, Culture de saveurs ainsi que des placements publicitaires dans divers médias dont des médias de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été envoyée à trois photographes, que trois offres ont été reçues et que celle d'Amy Gagnon Photographe est la moins dispendieuse;

CONSIDÉRANT que des sommes sont prévues au budget de la MRC de Portneuf pour l'année 2024 aux fins de la promotion de l'agrotourisme/agroalimentaire;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil autorise un investissement maximal de 9 000 \$ pour le projet « Déploiement de la campagne promotionnelle estivale 2024 de Portneuf, Culture de saveurs »;

QUE le conseil autorise l'octroi d'un contrat à Amy Gagnon Photographe pour la prise d'images chez des entreprises membres de Portneuf, Culture de saveurs au montant de 3 821 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise l'octroi des contrats nécessaires relatifs aux placements publicitaires prévus dans le cadre du projet;

QUE lesdites dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 2024 « FRR – Promotion de l'agrotourisme/agroalimentaire » numéro 02 62158 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.9 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (VOLET 1A) – DOSSIER RECOMMANDÉ**

**CR 125-05-2024**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté un Programme d'aide à la restauration patrimoniale dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier le 9 décembre 2020 (CR 294-12-2020);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale (CR 146-05-2021) vient encadrer la mise en oeuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles en 2024 pour ce programme;

CONSIDÉRANT que le Comité d'analyse des projets de restauration s'est réuni le 23 avril 2024 afin d'étudier le dossier soumis en fonction des critères d'analyse et des modalités prévus à la politique (CR 146-05-2021) et recommande le projet suivant totalisant un montant de 5 426,24 \$ :

# dossier	Projet	Municipalité	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PAR 2024-11	Restauration des murs et des fenêtres - peinture	Portneuf	9 043,74 \$	9 043,74 \$	5 426,24 \$

Il est proposé par M. François Trottier et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde la subvention mentionnée ci-dessus pour un total de 5 426,24 \$, somme disponible au budget du Programme d'aide à la restauration patrimoniale;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice du Service de développement économique à signer le protocole d'entente avec le promoteur du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.10 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (VOLET 1A) – AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE PAR 2023-20**

**CR 126-05-2024**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre les parties le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le projet soutenu prévoit la réfection complète de la galerie en façade avant de la propriété;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection et de peinture s'échelonnent sur une plus longue période que prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente signé entre les deux parties doit prendre fin le 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un report de ce projet n'affecte en rien la nature du projet ou de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT que la demande de report a été présentée et analysée lors de la rencontre du Comité d'analyse des projets de restauration du 23 avril 2024 et que celui-ci a alors recommandé ce report;

Il est proposé par Mme Denise Thibault et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde la modification de l'article 3.4 du protocole d'entente du dossier PAR 2023-20 et que ce soit modifié de la façon suivante :

- Terminer son projet au plus tard le 15 octobre 2024 et transmettre le rapport final dans les deux mois suivants, soit au plus tard le 15 décembre 2024. Le rapport final comprendra le formulaire de rapport final et les pièces justificatives (factures, autres documents selon la nature du projet);

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice du Service de développement économique à signer l'avenant au protocole d'entente avec le promoteur du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8.11 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE TECHNO-TANDEM DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2024-2025 – AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER

CR 127-05-2024

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que Québec International a soumis une proposition, soutenue par la MRC de Portneuf, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est, la Ville de Québec et Développement Côte-de-Beaupré, pour la continuité du Pôle régional d'innovation à la suite de l'appel de projets lancé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem (ÉRAC) fait l'objet d'une entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et ce jusqu'au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que Québec International a signé une nouvelle entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour cette initiative du volet soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes en entrepreneuriat du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, pour le financement de l'Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem jusqu'au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux de Techno-Tandem, que sont les MRC et la Ville de Québec, ont consenti à une entente de prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux de Techno-Tandem, que sont les MRC et la Ville de Québec, ont convenu de séparer leur entente avec Québec International en deux ententes distinctes, c'est-à-dire une entre la Ville de Québec et Québec International et une autre entre les six MRC et Québec International pour ce même projet;

CONSIDÉRANT que Québec International devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le budget est réparti de la façon suivante :

	<b>2024-2025</b>	
<b>Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>(12 mois)</b>	<b>%</b>
<b>Revenus</b>		
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	400 000 \$	59,70
MRC de Charlevoix-Est	2 511 \$	0,37
MRC de Charlevoix	2 651 \$	0,40
Développement Côte-de-Beaupré	5 162 \$	0,77
MRC de L'Île-d'Orléans	1 535 \$	0,24
MRC de La Jacques-Cartier	8 371 \$	1,25
<b>MRC de Portneuf</b>	<b>8 929 \$</b>	<b>1,33</b>
Ville de Québec	105 841 \$	15,80
Autres revenus (non gouvernementaux)	135 000 \$	20,14
	<b>670 000 \$</b>	<b>100,00</b>

CONSIDÉRANT que des sommes résiduelles sont possibles dans le cadre des versements des dernières années (2021-2024) dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT que ces sommes font actuellement l'objet d'une vérification comptable;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer l'entente à intervenir entre la MRC et Québec International dans le cadre de l'Entente Techno-Tandem (ÉRAC);

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme maximale de 8 929 \$ à Québec International pour l'entente 2024-2025 à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.12 PLAN DE MOBILITÉ DURABLE INTÉGRÉE (PMDI) POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

**CR 128-05-2024**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a amorcé officiellement les travaux de la démarche d'élaboration du Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) pour le territoire de la MRC de Portneuf en décembre 2020;

CONSIDÉRANT que différentes étapes ont été réalisées à ce jour en amont de l'élaboration du PMDI, notamment la mise sur pied de la Table de concertation en mobilité durable, la réalisation du portrait de l'offre de transport de personnes dans la MRC de Portneuf, la réalisation d'un rapport d'analyse de la documentation existante à l'échelle territoriale et locale et la démarche de consultation sur les enjeux, besoins, problématiques et pistes de solution;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du PMDI s'est amorcée en mai 2023 en collaboration avec la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) et la Table de concertation en mobilité durable de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'une version finale préliminaire a été présentée à la commission du développement social et économique en mars 2024 et au conseil des représentants de la MRC de Portneuf et conseil d'administration de la CTRP en avril 2024;

CONSIDÉRANT que le PMDI propose l'évaluation et la mise en œuvre de solutions et actions concrètes et durables pour répondre aux différents enjeux liés à la mobilité des personnes;

CONSIDÉRANT que le PMDI contribuera à l'amélioration de la qualité de vie du territoire et de ses communautés constituantes;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) pour le territoire de la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. DOSSIERS RÉGIONAUX**

### **9.1 FONDATION SANTÉ PORTNEUF – DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LA CAMPAGNE AUTOMNALE 2024**

**CR 129-05-2024**

CONSIDÉRANT que la présidente de la Fondation Santé Portneuf, Mme Caroline Morin, a sollicité l'appui du conseil de la MRC afin d'établir un partenariat pour la campagne automnale 2024;

CONSIDÉRANT que cette campagne se veut originale et rassembleuse;

CONSIDÉRANT que les annonces officielles n'ont pas encore été effectuées concernant les détails de la campagne, mais que les membres du conseil de la MRC ont été informés de la démarche et appuient cette nouvelle formule;

CONSIDÉRANT que les élus désirent soutenir la Fondation Santé Portneuf qui oeuvre depuis des années au bien-être des citoyens de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil accepte la demande de partenariat de la Fondation Santé Portneuf et autorise la directrice générale à verser à l'organisation la somme de 10 000 \$, faisant de la MRC de Portneuf le partenaire majeur de la campagne automnale 2024;

QUE cette dépense soit inscrite au poste 02 62100 996 « MRC – Aide financière aux organismes régionaux ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03 (AFPQ)**

**CR 130-05-2024**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'AFPQ réserve deux sièges pour la représentation de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que M. Daniel Perron, maire de Saint-Gilbert, et M. Frédéric Martineau, ingénieur forestier à la MRC de Portneuf, ont été désignés par résolution le 16 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'au moment de renouveler le mandat le 13 décembre 2023, M. Martineau avait annoncé qu'il quittait ses fonctions le 19 janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucun remplaçant de M. Martineau n'a été nommé jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de M. Dominic Besner ce 21 mai 2024, à titre d'ingénieur forestier pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il devient opportun de mandater ce dernier pour le remplacement au poste vacant;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE la MRC de Portneuf mandate M. Dominic Besner, à titre de représentant au conseil d'administration de l'AFPQ, et ce, pour le reste du mandat qui sera à renouveler en décembre 2025;

QUE cette résolution soit transmise à l'Agence des forêts privées de Québec 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

M. Jean Lessard mentionne que la prochaine rencontre de la commission est prévue le 21 mai prochain.

### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre a eu lieu, et que les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

### **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Yves Bédard mentionne qu'une rencontre a eu lieu en avril dernier, et que les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

### **COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre est prévue prochainement afin de discuter de la planification du Forum sur la sécurité incendie 2024.

### **TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Jacques Delisle mentionne que la prochaine rencontre est prévue en juin prochain.

M. Gaudreau indique que l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) s'est tenue récemment à Cap-Santé, et tient à souligner la nomination des membres du conseil de la MRC comme administrateurs.

Le bilan présenté indiquait que la reprise des activités est en croissance, à la suite de la période difficile vécue (pandémie) par l'ensemble des sociétés de transport du Québec et du Canada. Aussi, la CTRP a pris l'engagement de proposer, en partenariat avec le conseil de la MRC, une nouvelle opportunité afin d'améliorer, de bonifier et d'offrir une offre de services diversifiée en matière de transport collectif.

Il ajoute que les élus seront assurément interpellés afin de pouvoir travailler au déploiement et à la consolidation de projets. En lien avec la CTRP, il tient à saluer l'excellent travail réalisé au cours de la dernière

année par Mme Maryse Perron, directrice générale, et M. Yvan Barrette, président, car ils ont su relever haut la main les différents défis interpellés par le conseil de la MRC. L'adoption du Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) permettra également de travailler en étroite concertation avec la CTRP.

### **RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Bernard Gaudreau indique qu'il n'y a rien à signaler concernant la Régie.

### **FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du Forum des élus n'a eu lieu.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

M. Patrick Bouillé tient à remercier les élus qui étaient présents hier soir lors du dévoilement de la vision stratégique 2024-2030 du parc industriel, désormais appelé *Parc éco-industriel Thérèse-Sauvageau*, en l'honneur d'une grande artiste de Deschambault-Grondines. Il a également apprécié l'intervention effectuée par M. Bernard Gaudreau. Ce dernier veut souligner l'excellent travail effectué par M. Bouillé et l'ensemble des membres du conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines concernant la réflexion et la détermination à donner un souffle différent à ce parc industriel.

M. Jean-Pierre Pagé invite la population à venir participer à l'événement *Relais pour la vie de Portneuf* au profit de la Société canadienne du cancer, qui aura lieu au Parc Donnacona le 8 juin prochain à 18 h. Il mentionne que l'organisatrice de cet événement souhaiterait que des représentants de chacune des municipalités apportent leur drapeau pour effectuer le premier tour de piste. Les municipalités qui voudraient commanditer un tour de piste peuvent s'adresser à Mme Lucie Côté, au numéro de téléphone 418 284-4044.

M. Bernard Gaudreau informe l'assemblée de la rédaction du premier *Rapport annuel 2023 de la MRC de Portneuf* produit en mai dernier, qui sera disponible prochainement sur les différentes plateformes numériques. Il tient à remercier l'ensemble des employés pour leur participation à ce bilan, et particulièrement à Mme Josée Frenette, directrice générale, pour sa supervision à l'élaboration de ce document, ainsi qu'à Mme Marie-Eve Côté, agente de communication à la MRC.

M. Bernard Gaudreau mentionne que Mme Lucie Godin, directrice du service de développement économique, prendra sa retraite à la fin mai, et il tient à la remercier pour son excellent travail réalisé depuis son arrivée à la MRC en décembre 2015. Mme Godin a intégré l'équipe du service de développement économique avec la transition du Centre local de développement (CLD) vers la MRC, cette dernière visant donc de se prévaloir d'une ressource expérimentée, visionnaire et à l'écoute des différents enjeux politiques de l'époque.

M. Bernard Gaudreau invite toute la population, ainsi que les élus, à participer à l'événement *La course du maire de Donnacona* qui aura lieu le 2 juin prochain, avec des parcours de 5 km, 10 km et 21 km.

**12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 131-05-2024**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 55 sur la proposition de M. Deny Lépine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La greffière-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Bernard Gaudreau

\_\_\_\_\_  
Josée Frenette